

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
09/01/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 13

Délibération du
Conseil Municipal

D.C.M N° 1.2
Fonds de concours à
la Communauté de
Communes Cœur de
Garonne

L'an deux mille vingt-trois et le dix neuf janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc), DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX (Proc), SANDY.

Absents excusés :

M. ROQUEBERT (Proc M. CELLIER)
MME AGUILA (Proc MME COURTOUX)

Monsieur CELLIER a été élu Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision en date du 25 janvier 2018, d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le financement des PPRT ANTARGAZ et BASF à Boussens par des fonds de concours fixés à 20% du montant de sa participation.

En 2022, les paiements effectués par la Communauté de Communes aux appels de fonds de la Commune de Mancieux s'élèvent à 48 861, 73 € ramenant la participation de la Commune par fonds de concours à verser à la Communauté de Communes Cœur de Garonne à NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TRENTE CINQ CENTS (9 772,35€).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de verser le montant de NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TRENTE CINQ CENTS (9 772,36 €) à la Communauté de Communes de Cœur de Garonne par fonds de concours appelés par l'EPCI ;
- d'imputer la dépense sur le budget communal 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le 26 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme

Fait à Boussens, le 24 janvier 2023

